



## *Organisation des espaces de travail*

*L'organisation des espaces de travail peut générer des déplacements sur des distances importantes et/ou fréquents (fatigue , perte de temps)*

*Ces déplacements exposent également les salariés à des chutes de plain-pied et de heurts, des contraintes physiques lors de la manipulation de dispositifs roulants : fauteuil, chariot de soin, de linge , repas ...*

---

### **Objectifs :**

- **Limiter les distances à parcourir par les salariés,**
  - **Adapter les surfaces dédiées aux stockages fixes, tampons ou temporaires .**
  - **Faciliter les transferts des résidents**
  - **Diminuer les efforts à fournir pour pousser / tirer les dispositifs roulants (nature du sol, caractéristiques des dispositifs roulants,...).**
-

## Comment faire ?



### A. Circulations intérieures



---

#### Circulations intérieures horizontales

---

- *Dimensionner les couloirs avec une largeur d'au moins :*
  - *2 m 20 pour permettre le croisement aisé d'un fauteuil roulant et d'un lit,*
  - *1 m 80 pour permettre le croisement aisé de 2 fauteuils.*
  - *Les ouvertures des portes d'ascenseurs et les angles de couloir doivent tenir compte de l'espace de giration des éléments mobiles les plus encombrants (lits, chariots douche, ...).*
- *Privilégier des décrochements au niveau des portes de chambre permettant de stocker temporairement un chariot (linge, repas, soins ...) devant une chambre sans encombrer l'espace de circulation collectif.*
- *Proscrire les barres de seuil.*
- *Proscrire les sols inclinés, dans tous les cas ils ne dépasseront pas 2% de dénivelé.*

---

## Circulations intérieures verticales

---

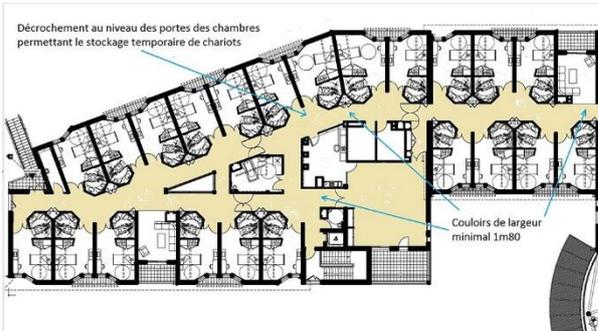
- *Le nombre, la localisation et les dimensions des ascenseurs seront précisés à l'issue d'une étude sur les flux logistiques et des personnes. Elle est réalisée par le maître d'œuvre en phase d'avant-projet sommaire avec la participation de salariés représentant le personnel. Ce travail doit notamment aboutir à limiter les déplacements et à assurer un transfert rapide des résidents aux périodes d'affluence (prise de repas en salle commune, salle d'animation ...).*
- *Pour les bâtiments à étages prévoir au minimum 2 ascenseurs. Au moins un des ascenseurs devra répondre aux critères suivants :*
  - *un espace libre minimum de 1,30 m est nécessaire en entrée,*
  - *les dimensions minimales, entre revêtements intérieurs en cabine sont de 1,50 m \* 2,70 m,*
  - *outre ces dimensions, l'aménagement intérieur des ascenseurs sera en conformité avec la réglementation concernant l'accessibilité des personnes handicapées : positionnement des tableaux de commandes, des barres d'appui ...*
- *A la réception des travaux, s'assurer que la jonction du sol de l'ascenseur avec celui du couloir se fasse sans effet de seuil.*
- *Les escaliers doivent au moins respecter les exigences suivantes :*
  - *nez de marche contrasté, anti-dérapant,*
  - *hauteur de main courante entre 90 cm (sur rampe) et 1,10 m (sur palier),*
  - *contraste visuel et tactile sur palier à 50 cm du nez de marche haute,*
  - *éclairage minimale à 150 lux (permanent).*



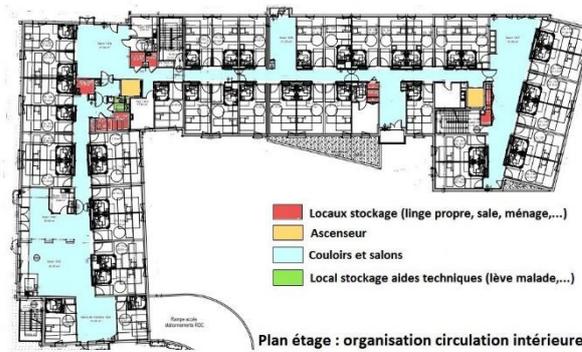
1 -En savoir plus sur la circulation intérieure  
- [En savoir +](#)



2 -Exemple 1 de circulation intérieure  
[Exemple 1](#)



3 -Exemple 1 de circulation intérieure  
[Exemple 2](#)



4 -Exemple 1 de circulation intérieure  
[Exemple 3](#)

## B. Locaux de stockage et rangement



---

### Généralités

---

- *Équiper les portes de chaque local de stockage (linge sale/propre, ménage,...) d'un dispositif d'aide au maintien temporaire de l'ouverture pour permettre le passage des chariots et charges sans effort ni heurt (voir liste de fournisseurs ci-contre).*
- *Attention, ce dispositif doit permettre de respecter la conformité du local à la réglementation incendie.*
- *Les portes de la cuisine et de la lingerie/buanderie nécessitant également le passage de chariots devront également être équipées de ce dispositif.*
- *Identifier sur les portes la nature de chaque local.*
- *Équiper chaque local d'un dispositif de déclenchement de l'éclairage par détection de présence.*
- *Limiter la hauteur des rayonnages au maximum à 1 m 80.*

---

### Locaux de stockage de produits d'incontinence

---

- *Réaliser au moins un local de stockage par unité.*

---

### **Locaux de stockage des aides techniques**

---

- *Réaliser un local minimum par étage et un par secteur spécialisé.*
- *Dimensionner les locaux en fonction de la nature et de la quantité d'aides techniques.*
- *Prévoir une porte d'accès de largeur minimum de 120 cm.*
- *Équiper chaque local d'un point de charge batterie pour les aides techniques.*
- *Équiper chaque local d'une ventilation mécanique.*

---

### **Local de stockage des meubles, matériels et matelas (hors aides techniques)**

---

- *Prévoir une porte d'accès de largeur minimum de 120 cm.*
- *Équiper les locaux de racks de rangement des matelas.*

---

### **Local de stockage du linge propre**

---

- *Réaliser au moins un local de stockage par unité.*

---

### **Local principal de stockage des produits chimiques**

---

- *Implanter le local de stockage des produits chimiques à proximité immédiate de la zone de livraison.*
- *Équiper le local d'une ventilation mécanique. Créer une pente < 2% avec une bonde au sol.*
- *Équiper le local d'étagère pourvu de bacs de rétention.*

---

### **Local stockage des obus à oxygène.**

---

- *Ce local est à risques d'explosion et doit être éloigné des chambres ou logements.*

## Articles de référence à la réglementation ERP type J : articles J32 et J33.

Etablissements de soins – Fermes portes

V3 - 25/09/2019

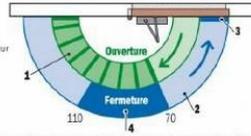
### Liste indicative et non exhaustive de fournisseurs de fermes-portes temporisés



Ces dispositifs de fermes portes assurent un retard à la fermeture, particulièrement utile dans les situations de passage avec un lit, un chariot (linge, poubelle, ménage, etc...) ou une personne à mobilité réduite.

#### CONFORME À LA NORME EN 1154.

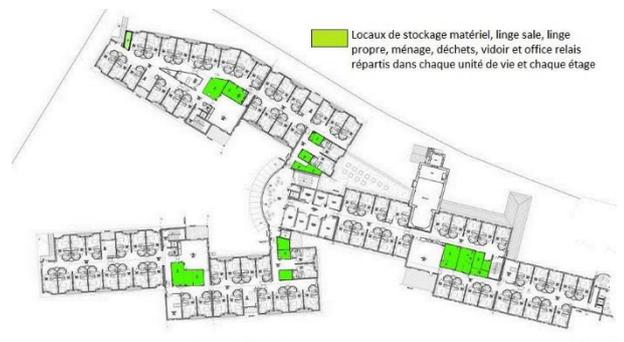
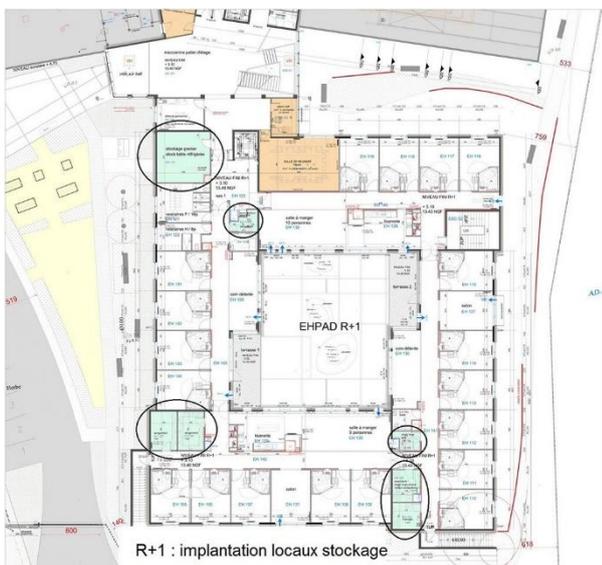
- 1 Freinage à l'ouverture, auto-réglable ou mécanique  
Permet d'éviter une ouverture violente de la porte.  
Particulièrement recommandé pour les portes ouvrant sur l'extérieur (résistance à la prise au vent), en milieu scolaire, etc.
- 2 Vitesse de fermeture réglable, entièrement contrôlée.
- 3 A coup final réglable.
- 4 Retardement réglable à la fermeture (temporisation)  
Facilite le passage libre en toutes circonstances.  
Particulièrement recommandé en milieu hospitalier (passage de brancards), maisons de retraite (passage de personnes équipées d'un obambulateur), mais également en milieu résidentiel (passage de poussettes), etc.



Fournisseur	Modèles (exemple)	Adresse	Téléphone	Site internet email
DORMAKABA	TS 90 Impulse H force 3/4EN	2/4 Rue des Sarrazins - 94046 CRETEIL	01 41 94 24 00	<a href="http://www.dormakaba.com/fr">www.dormakaba.com/fr</a> ✉ : <a href="mailto:marketing.fr@dormakaba.com">marketing.fr@dormakaba.com</a>
GEZE	TS 6000S TS 4000S Slimdrive EMD	Zac de l'Orme Rond RN 19 77170 SERVON	01 60 62 60 70	<a href="http://www.geze.fr/">http://www.geze.fr/</a> ✉ : <a href="mailto:france.fr@geze.com">france.fr@geze.com</a>
ISEO Levasseur	HL105	1111, rue du Maréchal Juin BP 560 vaux le Pénil 77006 MELUN Cedex	01 64 83 58 58	<a href="http://cavers.fr/iseo_france/">http://cavers.fr/iseo_france/</a> ✉ : <a href="mailto:iseo@iseo.eu">iseo@iseo.eu</a>
BRICARD	Série 630 ou 670	Eplanade Parc Entreprises 1 rue Paul-Henri SPAAK 77462 ST THIBAULT DES VIGNES Cedex	01 64 12 11 11	<a href="http://www.bricard.fr/">http://www.bricard.fr/</a> ✉ : <a href="mailto:bricard@allegion.com">bricard@allegion.com</a>
GROOM	GR 300 GR 450	11, rue Sully 94000 CRETEIL	01 58 43 04 02	<a href="http://www.groom.fr">http://www.groom.fr</a> ✉ : <a href="mailto:communication@groom.fr">communication@groom.fr</a>
VACHETTE	DC340DA DC300DA		01 39 46 22 22	<a href="http://www.vachette.fr/">http://www.vachette.fr/</a>

Les listes des fournisseurs ne sont réalisées qu'à titre indicatif et ne représentent en aucune façon une publicité occulte ou avouée. Les fournisseurs figurant sur ces documents ne sont ni recommandés ni agréés par la CARSAT Aquitaine.  
Ces listes ne sont pas exhaustives, l'insertion d'un fournisseur est gratuite et n'est pas un droit

Fournisseurs fermes portes d'axe



6 – Locaux de stockage

Exemple 2

2 – Locaux de stockage Exemple 1

## C. Locaux d'hygiène



---

### Local d'enlèvement des déchets ménagers

---

- *Doit être accessible depuis l'extérieur et donner sur une zone de lavage stable avec porte suffisamment dimensionnée.*
- *Situé à proximité des cuisines et de la voirie.*
- *Prévoir un poste de désinfection à proximité ou dans le local.*
- *Les parois et sol seront faciles à laver et désinfecter. Le sol sera antidérapant (R9 minimum) avec forme de pente permettant l'écoulement des eaux usées vers la bonde d'évacuation (inox de préférence).*
- *Prévoir des protections d'angles saillants et des portes pour les chocs de containers.*
- *Assurer la ventilation du local (VMC) avec compensation en air neuf.*

---

### Local DASRI

---

- *Doit être accessible depuis l'extérieur et permettre un accès aisé pour les véhicules de collecte.*
- *Apposer sur la porte un panneau mentionnant « déchets d'activité de soins à risques infectieux » indiquant l'usage exclusif de ce local.*
- *Prévoir un poste de désinfection à proximité ou dans le local.*
- *Les parois et sol seront faciles à laver et désinfecter. Le sol sera antidérapant (R9 minimum) avec forme de pente permettant l'écoulement des eaux usées vers la bonde d'évacuation (inox de préférence).*
- *Assurer la ventilation du local (VMC) avec compensation en air neuf.*

---

### Local ménage, vidoir

---

- *Prévoir un local par unité de vie.*
- *Porte largement dimensionnée pour permettre le passage aisé (entrée et sortie) des chariots, avec dispositif de maintien automatique en position ouverte.*
- *Les parois et sol seront faciles à laver et désinfecter. Le sol sera antidérapant (R9 minimum) avec forme de pente permettant l'écoulement des eaux usées vers la bonde d'évacuation (inox de préférence).*
- *Equiper d'un rayonnage pour le rangement et le stockage des produits, de placards pour le rangement des balais.*
- *Prévoir un évier bas et profond pour le vidage et l'égouttage des seaux.*
- *Assurer la ventilation du local (VMC) avec compensation en air neuf.*

---

### Local de désinfection générale

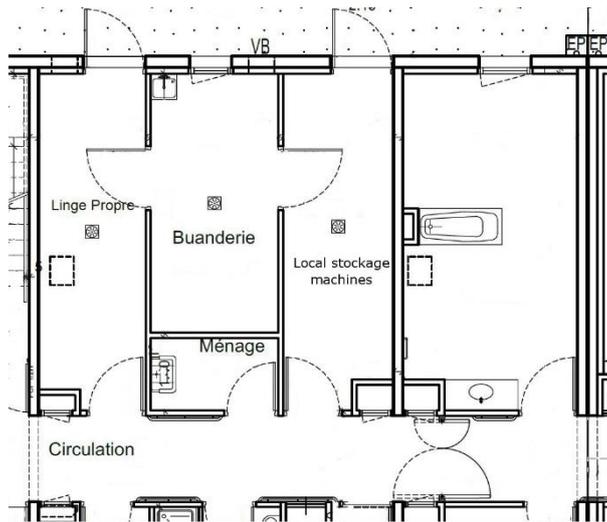
---

*Local destiné à désinfecter tout matériel de grandes dimensions tels que les chariots de transport du linge sale, lits, poubelles, ou tout autre matériel ne pouvant être traité dans le local de désinfection des unités de vie.*

- *Doit être accessible depuis l'extérieur.*
- *Les parois et sol seront faciles à laver et désinfecter. Le sol sera antidérapant (R9 minimum) avec forme de pente permettant l'écoulement des eaux usées vers la bonde d'évacuation (inox de préférence).*
- *Prévoir des protections d'angles saillants et des portes pour les chocs de containers.*
- *Assurer la ventilation du local (VMC) avec compensation en air neuf*



3 - Local ménage avec centrale de dosage et distribution automatique des produits d'entretien (diminution des manipulations et port de charge)



4 - En savoir +

## D. Les sols



- *Prévoir un revêtement antidérapant selon la norme DIN 51130, de catégorie :*
  - *R11 dans tous locaux humides (Cabinets de toilette, salles de bains et locaux lavés à grandes eaux),*
  - *R10 pour le hall d'entrée et l'accueil,*
  - *R9 pour tous les autres locaux en dehors des locaux de préparation alimentaire et cuisine*
- *Dans les locaux où il y a préparation alimentaire et parties attenantes, le revêtement de sol doit être simultanément antidérapant (coefficient INRS > 0.30) et facilement nettoyables. En conséquence le choisir impérativement dans la liste établie par la CNAM ([voir liste ici](#)).*
- *Dans les parties communes, préférer un revêtement continu ou des carreaux de carrelage de grandes dimensions, ceci afin de réduire le bruit de roulement des chariots au passage des joints.*
- *Les sols souples mis en place dans les couloirs pour la prévention des chutes doivent permettre le roulage des chariots sans effort (éviter le phénomène d'enfoncement des roues créant une résistance au roulage).*



5 - Couloir : Sols lisses (sans joints) pour éviter les bruits de roulements des chariots et faciliter les déplacements (limitation de la résistance au roulement).



6 - Carrelage antidérapant dans un local plonge (coefficient de glissance INRS  $\mu d > 0,39$ , référence issue de la liste CNAM).

## E. Locaux communs



---

### Salle à manger

---

**Permettre une circulation aisée du personnel : prévoir un espace en dehors des passages et couloirs pour le stationnement des fauteuils roulants et des déambulateurs pendant le repas.**

---

### La Salle de repos "Salariés"

---

- *Ce local, destiné à la « récupération » et à la détente nécessaires du personnel, doit être particulièrement soigné pour le bien être du personnel : vue et accès sur l'extérieur.*
- *La salle de repos du personnel doit être distincte du(des) salon(s) des résidents.*



7 - Salle de repos salariés

## F. Infirmierie/postes "soins"



- *Le pôle soins de l'établissement, doit être central et équidistant des unités de vie pour diminuer le déplacement du personnel soignant et faciliter la surveillance.*
- *En fonction de l'étendue de l'établissement, créer en complément des locaux « relais soins ». Dans le cas d'un établissement à étage, en prévoir un par niveau*
- *Étudier l'espace nécessaire au stockage et au mobilier, (dossiers, médicaments, matériels, piluliers, chariots, armoires sécurisées, déchets ...) en impliquant le personnel afin de :*
  - *garantir une aire de passage suffisante et non encombrée autour des postes de travail,*
  - *limiter les contraintes posturales (dossiers suspendus, stockage dynamique ...)*



---

**La qualité des échanges, relais des informations passent par certaines dispositions :**

---

- *Postes informatiques en nombre suffisant.*
- *Proximité immédiate d'un fax / photocopieur avec les bureaux.*
- *Disposition d'un tableau d'affichage de consignes*
- *Dispositif d'alerte incendie et de localisation d'appel des résidents.*
- *Interphonie possible avec les résidents depuis leur chambre pour identifier la nature et les besoins de l'intervention à réaliser.*
- *Bureau du médecin coordonnateur à proximité du pôle soins.*



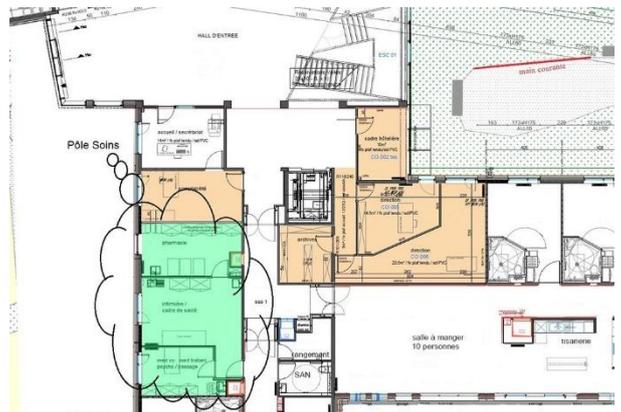
9 - [En savoir +](#)



8 - [En savoir +](#)



11 - [En savoir +](#)



10 - [En savoir +](#)

## G. Pôle administratif



---

### Généralités

---

- *Les postes de travail en contact direct avec le public doivent permettre de se soustraire facilement et rapidement en cas d'agression.*
- *Les caractéristiques techniques des locaux administratifs doivent en priorité prendre en compte :*
  - *le bruit : isolation phonique, traitement de la réverbération,*
  - *les aménagements des postes travail,*
  - *la surface : minimum 10 m<sup>2</sup> par personne,*
  - *les réseaux : point de raccordement à proximité des postes de travail.*

---

### Hall d'accueil

---

- *La banque d'accueil doit permettre :*
  - *d'avoir une vue sur l'entrée du public, sur les mouvements des résidents et sur la zone d'attentes,*
  - *de donner accès aux bureaux.*

---

### Espace d'accueil des familles

---

- *Prévoir un espace dédié permettant d'accueillir ou de réunir une famille en toute confidentialité.*

---

## Bureaux

---

- *Prévoir des bureaux distincts :*
  - *pour la direction. Un espace dédié doit être équipé pour accueillir une famille, un résident, un visiteur ou un agent,*
  - *pour le secrétariat,*
  - *pour la comptabilité,*
  - *pour les médecins, les cadres infirmiers et les intervenants divers (psychologue, ergothérapeute, ...). Ces bureaux doivent être implantés à proximité du pôle de soins.*

---

## Archives

---

- *Une pièce doit être prévue spécifiquement à cet effet et attenante aux bureaux.*

---

## Salles de réunion

---

- *Prévoir des salles pour permettre de réunir facilement et rapidement :*
  - *les soignants. Pour ce personnel la salle doit être à proximité de leur service ou unité de vie,*
  - *les non soignants.*



*L'ensemble des bonnes pratiques est détaillé dans la brochure ED23 de l'INRS*

### Hall d'accueil

- SAS d'entrée constitué de 2 portes automatiques avec zone tampon pour supprimer les courants d'air et inconfort thermique au poste d'accueil.
- Façade largement vitrée permettant un apport de lumière naturelle et une vue sur l'extérieur (prévention de la fatigue oculaire, élément aggravant la charge physique de travail).



12 - [En savoir +](#)



13 - [En savoir +](#)



14 - [En savoir +](#)

## H. Locaux techniques

---

### Atelier d'entretien

---

- *Local destiné au stockage de consommables techniques, du matériel nécessaire à l'entretien et aux activités de réparation.*
- *Isoler phoniquement ce local si proximité de locaux sensibles (chambres, salle de repos, de restauration, local de soins, ...).*
- *Prévoir un accès aisé depuis l'extérieur avec une porte permettant le passage d'équipements.*
- *Assurer un éclairage naturel par des fenêtres donnant sur l'extérieur.*
- *Surface suffisante pour un établi, des armoires de stockage et un point d'eau avec lave-mains.*
- *Une ventilation générale est nécessaire.*
- *Si activité de soudage, travail du bois et/ou peinture, prévoir une aspiration spécifique (cf chapitre Ventilation).*
- *Si stockage de peintures, diluants ou tout autre produit chimique, prévoir un local spécifique, avec bacs de rétention et ventilation (VMC) avec compensation en air neuf.*

---

### Local « jardin »

---

- *Stockage et rangement du matériel de jardinage (tondeuse, débroussailleuse, établi, stockage des produits) ainsi que le mobilier de jardin (tables, chaises). Il sera dans la continuité des ateliers et accessible directement depuis ceux-ci. Cet atelier jardin donnera sur l'extérieur par une porte adaptée au passage du matériel. Garantir un assainissement de l'air lors des tâches de préparation des "couleurs".*